

Etang de Buhel – Commune de PLESSÉ (44)

Fiche synthétique du profil de baignade - 2024

PLAN DE L'ÉTANG DE BUHEL



Baignade surveillée du 1^{er} juillet au 31 août 2024

Horaires de surveillance

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi: 13h15 – 18h30
Samedi et dimanche : 11h00 – 12h15 et 13h15 – 19h00

DRAPEAUX DE BAIGNADE RESPECTEZ LES CONSIGNES

3 couleurs pour 3 niveaux de sécurité



SI VOUS NE VOYEZ AUCUN DE CES 3 DRAPEAUX,
C'EST QUE LA PLAGE N'EST PAS SURVEILLÉE.



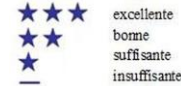
Qualité microbiologique de l'eau

Classement 2023



Les eaux de l'étang de Buhel sont peu sensibles à la contamination microbiologique, et donc de qualité excellente pour la baignade vis-à-vis de ce paramètre

Excellente qualité



Historique de classement	2019	2020	2021	2022	2023
	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent

Inventaire des risques et mesures préventives

Principales sources de pollution inventoriées	Impact	Principales mesures de réduction des pollutions
Cyanobactéries au sein de l'étang	faible	Mesures curatives pour prévenir une éventuelle prolifération (vidange, ...)

Numéros utiles

Responsable de la qualité des eaux de baignade :
Commune de Plessé : 02 40 79 60 14

Agence Régionale de la Santé : Santé et Environnement
Téléphone : 02 49 10 40 00

Pompiers : 18

Urgences, centre hospitalier de Redon : 02 99 71 71 96

Urgences, centre hospitalier de Chateaubriant : 02 40 55 88 88

Centre anti-poison Angers : 02 41 48 21 21

Numéros d'urgence : 15 ou 112

Surveillance des cyanobactéries

L'étang de Plessé a des phénomènes de prolifération de micro-algues bleues : les cyanobactéries, Ces épisodes ne perturbent pas actuellement l'activité de baignade.

Un affichage est présent sur le poste de surveillance indiquant la qualité de l'eau de baignade vis-à-vis du paramètre cyanobactéries et des éventuelles indications.

En cas d'efflorescence (photo d'illustration) :



D'une manière générale, la baignade est à proscrire dans le cas où des colorations de l'eau sont visibles

Procédure en cas de pollution accidentelle des eaux de baignade

Mise en place du drapeau rouge « baignade interdite » et évacuation des baigneurs

Numéro à contacter aux heures d'ouverture de la Mairie (lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et samedi de 9h à 12h) : 02 40 79 60 14

Numéro à contacter en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie : 07 49 34 64 57